

# Saint Ouen Marchefroy. Compte rendu du Conseil Municipal du 18 juin 2010.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est tenu le dix huit juin deux mil dix à la mairie à vingt heures trente, sous la présidence du Maire, Philippe DUMAS. Présents : Mmes BERARD Isabelle, LEFRANCOIS Christine, M.M. CLEMENT Jean Dominique, BONTE Joël, FRANCOIS Thierry, FORT François, LESUEUR Gérard, PAIN Jacques, SAVAL Géraud et SIMON Marc

Absent excusé : M. Jacques PAIN pouvoir à M. Gérard LESUEUR

Secrétaire de séance : M. Thierry FRANCOIS

Date de convocation : le 01 juin 2010

## . Mise en place d'un « stop » aux Mordants

Monsieur le Maire de la commune de Rouvres nous propose de nous associer à la mise en place d'un stop au carrefour où la route qui vient de la RD 933 coupe la route de Rouvres à Berchères au centre des Mordants. Cet endroit est particulièrement dangereux compte tenu de l'incompatibilité entre la priorité et la visibilité.

Vu que cette route est pour partie sur la commune de Saint Ouen Marchefroy et pour partie sur la commune de Rouvres, le conseil municipal de Rouvres ayant délibéré favorablement, celui-ci nous demande de délibérer sur la mise en place de ce « stop » et sur le fait de partager les frais avec la commune de Rouvres.

Après débat, **le Conseil Municipal refuse** à la majorité (9 contre et 2 pour) la mise en place de ce « stop » à cet endroit et donc de partager les frais avec la commune de Rouvres.

Dans le cas où l'on nous demanderait notre avis quant à l'installation d'un « stop » sur la route de Rouvres à Berchères au centre des mordants, **le Conseil Municipal refuserait** à la majorité (par 4 pour, 6 non, 1 abstention) l'installation d'un stop sur la route de Rouvres à Berchères au centre des Mordants.

## . Eglise

Concernant la restauration des menuiseries de l'église :

**Le Conseil Municipal décide** à l'unanimité de retenir, parmi les trois propositions, le devis de la société PREVOST pour un montant de 11 339,33 € HT. Le montant qui sera à payer par la commune est de 6 208,18 €. L'association Musique Eglise permet, par le versement de la souscription (soit 97 % des 5 % des travaux) à la Fondation du Patrimoine, d'obtenir l'ensemble des subventions.

Il est demandé à Mme Christine LEFRANCOIS de proposer à Madame ACHARD, Présidente de l'association Musique Eglise, de nous présenter plusieurs devis concernant la remise en état des derniers vitraux ainsi que la mise en place de grillages de protection pour les vitraux coté propriété voisine.

## . Secrétariat de Mairie

Il serait souhaitable de ne pas attendre le dernier moment pour venir au secrétariat de la Mairie faire ses démarches administratives (demande de carte identité, passeport, dossier de mariage,.....) car il y a des délais et des formalités à respecter.

## . SITED – SICA

Le conseil municipal a toute liberté pour fixer le montant des coupons de transport pour la rentrée 2010/2011.

Concernant le SICA, le dernier changement de tarif a été décidé par délibération du 24/05/2006 fixant la part due par les familles à compter du 1er septembre 2006 à 45,73 € /an. A titre d'information, le prix du coupon payé par la commune s'élevait en 2006 à 113,90 €/an. A ce jour, le prix du coupon du par la commune est de 138,35 € (soit en augmentation de 21,47 % par rapport à 2006).

**Le conseil municipal décide** à l'unanimité pour la rentrée 2010/2011 de ne pas changer le montant à régler par les familles.

En ce qui concerne le SITED, le dernier changement de tarif a été décidé par délibération du 20/12/2007 fixant la par

due par les familles à compter du 1er janvier 2008 à 64,70 €/semestre. A titre d'information, le prix du coupon payé par la commune s'élevait en 2008 à 102,70 €/semestre. A ce jour, le prix du coupon du par la commune est de 104,45€/semestre (soit en augmentation de 2 % par rapport à 2008).

**Le conseil municipal décide à l'unanimité pour la rentrée 2010/2011 de ne pas changer le montant à régler par les familles**

## . Enfouissement du réseau France Telecom

Lors de la réunion du 05 mars 2010 nous avons demandé à France Télécom un devis pour l'enfouissement du réseau aérien reliant la sortie de Marchefroy (coté Lascanne) au hameau de la troque. Le montant des travaux s'élève à 6 079.31 €. Ces travaux ne sont pas assujettis à la TVA.

Nous pouvons être subventionnés par le fond départemental de péréquation à la hauteur de 40%, ce qui ramènerait le coût de l'opération à 3 647.58 €

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de faire réaliser les travaux par France Télécom.

Il se trouve que France Telecom en établissant son devis s'est trompé et n'a pas pris en charge le génie civil et propose un nouveau devis pour un montant de 14 000 €. Après réflexion, nous avons consulté plusieurs entreprises afin de nous établir une proposition pour ce chantier. Le devis le moins cher est celui de la société ALBA. Le montant s'élève à 3 000.00 € HT. Nous pouvons être subventionnés par le fond départemental de péréquation à la hauteur de 40%, ce qui ramènerait le coût de l'opération à 1 800 € HT.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire réaliser les travaux par la société ALBA.**

## . SYNDICAT REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE DES BORDS DE VESGRE

La réunion publique annoncée au conseil municipal du 26 mars dernier s'est bien déroulée le 22 mai. La présence du président, de la secrétaire du SIRP, d'élus de Saint Ouen Marchefroy a été l'occasion d'informer les parents sur l'organisation du regroupement pour la prochaine rentrée scolaire en particulier les horaires des cours, des transports scolaires et des cantines.

Bien que Saint Ouen Marchefroy intègre officiellement le SIRP des Bords de Vesgre au mois de septembre, les délégués de notre commune participent aux réunions et sont consultés sur les décisions. Les travaux d'extension de l'école maternelle et la cantine à Rouvres vont commencer. Les ajustements sur le trajet du bus scolaire sont en cours de finalisation.

## . SYNDICAT REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE DE LA REGION DU MESNIL SIMON

Pour marquer notre sortie du regroupement, la kermesse des écoles du regroupement se déroulera sur la place des Tilleuls à Marchefroy le samedi 26 juin à 14h00. Au programme : stands, présentation des travaux des enfants, chants, danses et buvette.

## . CENTRES DE LOISIRS POUR JUILLET ET AOUT 2010

Le service enfance jeunesse de la Communauté de Communes les Villages du Drouais nous informe que les dates d'inscription dans les centres de loisirs pour la période estivale se feront au centre de loisirs de Bû, tous les vendredis de 17h00 à 19h00 et tous les matins à la Mairie pour le centre de loisirs de Chérisy.

**Attention, seul le paiement par l'achat de carte(s) confirmera la réservation.**

Les cartes d'accès sont en vente auprès des régisseurs.

Pour une première inscription, merci de vous munir de votre avis d'imposition 2008 et du relevé d'allocations CAF.

**Les inscriptions de l'été se feront jusqu'au 25 Juin 2010.**

Pour plus d'informations

- sur le site <http://www.lesvillagesdudrouais.com> menu vivre dans nos villages, rubrique enfance jeunesse
- sur le site : <http://mairie.wanadoo.fr/saint-ouen-marchefroy> menu enfance jeunesse
- Affichage mairie

## . TRANSPORT DES ELEVES VERS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DE DREUX.

Ce transport est organisé par le SITED (Syndicat Intercommunal Transports Élèves Dreux) il est assuré par Transbeauce.

Deux cas :

- Élèves externes ou demi-pensionnaires

Carte du SITED. Cette carte est réservée aux élèves **externes** ou **demi-pensionnaires**, habitant une commune du SITED et fréquentant un établissement de l'agglomération drouaise, Les cartes scolaires, strictement personnelles, sont subventionnées par le Conseil Général d'Eure et Loir.

**Un formulaire de demande de subvention doit être adressé à la Direction des Transports du Conseil Général avant la rentrée. Ce document est en général fourni par les établissements au moment de l'inscription (dans le cas contraire il faut le demander à la direction des transports du conseil général).**

**Dès la deuxième année les familles reçoivent directement un courrier de renouvellement.**  
La carte du SITED doit être validée par un **coupon semestriel** (1er coupon vendu à la mairie en aout), exigible à la rentrée et dès le **1<sup>er</sup> jour de chaque semestre**, à bord des autocars.

- Élèves internes

Cette carte est réservée aux élèves **internes** habitant le département d'**EURE et LOIR**.  
Les cartes scolaires, strictement personnelles, sont subventionnées par le Conseil Général d'Eure et Loir.

**Pour obtenir cette carte subventionnée, la procédure est identique à celle décrite ci-dessus.**

Par contre, la carte doit être accompagnée impérativement d'un coupon en vigueur. Celui-ci est disponible 3 semaines avant sa date d'entrée en vigueur, dans les Agences Commerciales (Agence commerciale Transbeauce de la gare routière de Dreux)

Pour plus de renseignement <http://www.transbeauce.fr/>

## . Bibliothèque de Berchères sur vesgre

Compte rendu de la rencontre du 26 mai 2010 avec M Pascal PHILIPPOT maire de Berchères sur Vesgre qui a eu lieu le 26 mai 2010.

Participants : Pascal PHILIPPOT, Philippe DUMAS, Isabelle BERARD et Gérald SAVAL.

En partant du constat que :

- notre commune ne dispose actuellement pas de bibliothèque.
- la création d'une telle structure de qualité est difficilement réalisable.
- des habitants de notre commune fréquentent la bibliothèque de Berchères
- Les enfants de Saint Ouen Marchefroy qui fréquenteront le regroupement pédagogique Bord de Vesgre utiliseront la bibliothèque dans le cadre scolaire.

Nous avons rencontré Pascal PHILIPPOT pour lui proposer la participation de Saint Ouen Marchefroy à la bibliothèque de Berchères sur Vesgre.

M.PHILIPPOT est favorable pour ce rapprochement.

Le coût budgétaire 2010, actuellement à la charge de la commune de Berchères est de 14 050 Euros. Il est principalement réparti entre les salaires qui sont la partie la plus importante, électricité, eau, spectacles, livres, abonnements....

Saint Ouen Marchefroy participerait à ce budget sous forme de subvention. La répartition du coût entre les communes basée sur le nombre d'habitants nous semble être la plus équitable. Ce coût pour les deux communes pourrait être diminué par le rapprochement possible d'une à deux communes environnantes.

Nous avons convenu de ne pas créer un syndicat intercommunal de la bibliothèque qui ne réunirait que les élus mais d'intégrer des représentants des conseils municipaux dans les instances existantes d'administration de la bibliothèque.

L'informatisation, en cours de cette bibliothèque et le catalogue des livres sur un site internet permettront choix et réservations. Le retrait et dépôt des livres se fera sur place ou par d'autres moyens à imaginer pour les personnes sans moyen de locomotion.

Outre le prêt de livres, la bibliothèque organise des manifestations culturelles (Contes, rencontres avec des auteurs, petits spectacles...). Certaines de ces manifestations pourront se dérouler à Saint Ouen Marchefroy qui disposera de l'actuelle salle de classe.

Hors réunion: Participation de Saint Ouen Marchefroy à la bibliothèque de Berchères sur Vesgres

Budget 2010 à répartir : 14 050 Euros

Population de Saint Ouen Marchefroy 340 habitants (29% du total des 2 communes)

Population de Berchères sur Vesgre · 850 habitants (71% du total des 2 communes)

Budget 2010 à répartir : 14 050 Euros soit une participation de 4 075 Euros pour St Ouen Marchefroy (une douzaine Euros/habitants)

<http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/recensement/populations-legales/pages2009/pdf/dep28.pdf>

Suite à la présentation de tous ces éléments, le **Conseil Municipal décide** d'adopter à l'unanimité cette proposition concernant la participation de la commune de St Ouen Marchefroy aux frais de fonctionnement de la bibliothèque de la commune de Berchères sur Vesgre. Le montant de notre participation s'établirait sur la base du nombre d'habitants, soit un montant à ce jour fixé à 4 075 €. Il est demandé par l'ensemble du Conseil Municipal que soit établi un partenariat clairement défini par des statuts.

## . Jury d'assises

Comme indiqué dans la circulaire préfectorale reçue traitant les dispositifs relatifs au jury d'assises, il a été procédé à un tirage préliminaire en vue de désigner les communes sur lesquelles porte le tirage au sort des jurés. Notre commune n'a pas été retenue.

## . 14 juillet

La cérémonie aura lieu le 14 juillet 2010 à 11h30 aux monuments aux morts.

La kermesse de l'après midi et le repas du soir auront lieu le mercredi 14 juillet 2010. Les personnes qui souhaiteraient aider l'association du 14 juillet peuvent appeler Eric BERARD au 06 61 96 80 03.

Cette année, le repas reste gratuit pour les habitants de notre commune. Toutefois une participation sera demandée pour les personnes extérieures sous forme d'une contribution libre à remettre, le soir même ou avec la réservation (chèque à l'ordre l'amicale de St Ouen Marchefroy). **Afin d'organiser le repas, il est impératif de s'inscrire en remplissant le bulletin à retourner.**

## . Le carnet de St Ouen Marchefroy

Naissances

- Elias RENAUDINEAU est né le 10 juin 2010 à Dreux
- Ulysse MILETIC est né le 11 juin 2010 à Versailles

Le Conseil Municipal adresse ses félicitations aux heureux parents.

Mariage

- Le 01 mai 2010 a été célébré le mariage de Mademoiselle Virginie SOLELHAC et Monsieur Nathanaël HYAFIL
- Le Conseil Municipal présente ses vœux sincères aux nouveaux mariés

## . Tour de table

M. SIMON Marc :

- signale que les panneaux concernant les plateaux sont arrivés à la mairie.
- Annonce que les deux tentes, prévues pour les manifestations locales, sont arrivées. Il sera certainement proposé de les louer, hors manifestations organisées par l'amicale de St Ouen Marchefroy, aux habitants de la commune. Une convention entre la mairie et l'amicale sera présentée par M. SIMON en septembre.
- Il est demandé à M. SIMON de se rapprocher de la commune de Berchères qui a installé un panneau en bois avec un plan signalant les rues et les hameaux afin de nous présenter un projet pour notre commune.
- La remise en état des rambardes du pont du moulin est à notre charge. M. SIMON nous présentera plusieurs propositions concernant la remise en état ou le remplacement des rambardes de celui ci.

M. BONTE Joël :

- précise qu'il y a des chemins communaux à remettre en état : réalignement et broyage. M. BONTE aura pour mission d'établir un programme de remise en état au fil des années. Celui ci démarrera en novembre 2010.
- Signale des carcasses de voiture et des déchets dans certains chemins. Il est demandé à M. HEYM de les évacuer très rapidement.
- prend en charge l'achat d'un vidéo projecteur en nous proposant plusieurs devis.
- proposera une réflexion quant à l'utilisation du sable plutôt que du sel lors des hivers difficiles. Ce qui motive cette réflexion est que le sel n'a plus d'effet en dessous de moins 6° et que celui ci non seulement abîme les voiries mais pollue nos rivières et sols.

M. CLEMENT Jean Dominique :

- préparera, à l'aide du cadastre, le projet de plantation d'arbres qui pourrait être réalisé courant mars 2011, coté cimetière. Nous pourrions fêter la naissance des enfants de la commune lors d'une petite cérémonie au moment de la plantation.

M. FORT :

- prendra contact avec les propriétaires des parcelles jouxtant le cimetière
- fait le compte rendu de la réunion d'intercommunalité « les villages du Drouais » en date du 08 juin 2010.

Mme LEFRANCOIS Christine :

- annonce qu'il n'y aura pas de fête de la musique
- fera le lien entre l'association Musique Eglise et le conseil afin de nous présenter les projets concernant la restauration de l'église.
- Signale qu'il est impératif de s'inscrire pour le repas du 14 juillet car cela permettra une meilleure organisation.

Mme Isabelle BERARD :

- donne des précisions quant au déménagement de l'école par le regroupement
- prend en charge avec Mme LEFRANCOIS Christine et M. SAVAL Gérald l'affichage dans les panneaux extérieurs.
- demande l'installation de panneaux en bois pour la fête des écoles le 26 juin 2010
- nous fait part de ses projets quant aux fêtes de fin d'année.

M. SAVAL :

- présentation des projets concernant la future extension de l'école maternelle de Rouvres.

Divers : Il est demandé à M. HEYM

- remise en état du panneau d'affichage extérieur
- de faire trois jeux de clés des panneaux d'affichage
- de prendre chaque jour le courrier dans la boîte aux lettres de la mairie.
- d'identifier de façon très évidente la boîte aux lettres de la Mairie
- de balayer à St Ouen les graviers qui sont sur le voirie après les orages
- d'ôter dans les panneaux d'affichage les annonces qui n'ont plus lieu d'être

La séance est levée à 01 h 10  
DUMAS Philippe

. Horaires d'ouverture de la Mairie.

Les horaires d'ouverture de la Mairie de St Ouen Marchefroy sont :

Lundi : 10 h – 16 h Vendredi : 14 h 30 – 17 h Samedi : 11 h 30 – 13 h

Tél / Fax : 02 37 82 04 53

Courrier électronique: [mairie.saintouenmarchefroy@wanadoo.fr](mailto:mairie.saintouenmarchefroy@wanadoo.fr)

Site internet de SAINT-OUEN MARCHEFROY : <http://mairie.wanadoo.fr/saint-ouen-marchefroy>

---

**Partie à retourner en Mairie  
Avant le 05 juillet 2010**

. 14 JUILLET

**Le repas du 14 juillet aura lieu le mercredi 14 juillet 2010**

**Nom de la famille participant au repas**

-----

**Nombre de personnes de la commune prévues**

-----

**Nombre de personnes hors commune prévues**

-----